

Des emprunts pour rembourser la dette

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 11 **articles**

Publié le 30/10/2015 à 08:58

Société



Cette situation de crise inquiète des élus et des contribuables venus aux nouvelles. / Photo DDM

Un conseil communautaire s'est tenu la semaine dernière et les esprits étaient à peine apaisés depuis les dernières réunions qui avaient mis Jean-Luc Guilhot en minorité. Pour désamorcer la crise, en début de séance, Jean Michel Losego, vice-président et Thomas Faure, représentant les frondeurs, ont affirmé vouloir rechercher les conditions d'une meilleure gouvernance. Sur ces déclarations de bonnes intentions, Jean-Luc Guilhot annonça qu'il démissionnerait en temps voulu, quand un consensus serait trouvé. Pour autant, il n'a pas programmé sa sortie, rien ne l'y oblige.

Dans ce contexte encore crispé les délégués ont quand même voté en majorité les délibérations qui concernaient le musée.

Une dette de 1,5 à 2 M€

Quelques projets surnagent mais l'essentiel du débat a porté sur le désendettement de la collectivité qui doit réparer ses erreurs de gestion. S'agissant de cette dette qui 1,5 à 2 millions d'euros selon les sources, le président informa l'assemblée qu'il menait des négociations avec le Crédit Agricole pour solder en premier lieu un crédit de 550 000 € accordé en 2011 mais non remboursé. En faisant appel à ses nouvelles recettes fiscales et en sollicitant une autre ligne de trésorerie à un taux d'intérêt de 2,5 %, (au lieu de 12,5 % précédemment) la CCTA va pouvoir étaler cette dette sur une durée appropriée. Ensuite, la collectivité doit encore rembourser 836 482 € d'un prêt relais de 1 million d'euros souscrit en 2012, toujours auprès du Crédit Agricole. L'opération consiste à baisser le taux de cet emprunt à 2,5 % et d'affecter à ces remboursements la somme de 430 000 € venant de subventions à venir pour le musée. La communauté de communes doit recourir à des prêts pour remettre ses finances à flot ce qui peut laisser les contribuables perplexes. Il est clair qu'en 2016, ils vont devoir vivre avec une ponction douloureuse dans leur portefeuille puisque les taux de fiscalité vont rester inchangés. En 2017, dans les perspectives d'une communauté de communes élargie, cette hausse effarante des impôts est normalement vouée à disparaître.

AURIGNAC SOCIÉTÉ

-
-
-
-

A LIRE AUSSI



Foire de la Saint-Martin : de nombreux visiteurs

- Un Toulousain se bat pour annuler la finale à Barcelone
- Charente-Maritime : une nouvelle morsure d'araignée violon
- Clinique du Pont de Chaume : les négociations ont repris à la préfecture
- Isère : un automobiliste ivre se fait flasher et va demander aux gendarmes sa...

Recommandé par

Donner votre avis !

CHARTRE DE MODÉRATION

VOTRE COMMENTAIRE :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)
[Envoyer ce commentaire](#)

Réactions des lecteurs



Nouveau lecteur

1 commentaire

Emma2E, il y a 14 heures

Petits arrangements entre amis, entre bonnet blanc (Guilhot) et blanc bonnet (Losego, Faure ...). Opération destinée à enterrer les graves erreurs de gestion menées par des mégalo incompetents sans scrupules ...

Honte aux élus qui font payer leur incurie aux contribuables ! Il est anormal de devoir payer les locaux professionnels des médecins, infirmières ... et les salaires de deux conservatrices au lieu d'une pour le musée ... etc. Cela sera pire encore dans le grand regroupement de Communautés de communes (un agrégat de systèmes clientélistes soutenu par Mme Delga) ! A quand la révolte en Comminges ?

[Signaler un abus](#)



Nouveau lecteur

1 commentaire

Aurignac-en-ruine, il y a 3 jours

Tout le problème réside dans le fait que ce soit la même équipe qui pense régler le problème qu'elle a elle-même généré. Le genre pompier-pyromane...

Il eut été raisonnable que le président démissionna, étant directement à l'origine de la faillite de l'intercommunalité.

Un vote à bulletin secret aurait permis de faire émerger un nouveau président, mais il est vrai qu'Aurignac ressemble plutôt à une ville soviétique qu'à un territoire de liberté.

D'ailleurs, le président et le maire d'Aurignac veillent à interdire aux opposants de s'exprimer, que ce soit pendant ou à l'issue de ces réunions que dans la rue d'ailleurs !

[Signaler un abus](#)